

Portant nomination du Directeur Général
de la Société Nationale d'Aménagement et
de Développement de la Vallée de l'OUEME
(SADEVO)

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant Formation du
Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 Août 1971 qui
l'a modifié ;
VU le Décret n° 389/PR/MDRC du 24 Décembre 1968, portant no-
mination de Mr. Janvier Yénakpondji CAPO-CHICHI comme Co-
Directeur du Projet d'Aménagement Hydro-Agricole Pilote
dans la Vallée de l'Ouémé ;
VU le décret 72-78 du 8 Avril 1972, portant critères et modes
de nomination des Directeurs Généraux et des Directeurs
Généraux Adjointes des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Eco-
nomie Mixte et des Etablissements Publics à caractère in-
dustriel et commercial ;
VU le Décret n° 72-79 du 8 Avril 1972, fixant les rémunéra-
tions, les indemnités et les prestations en nature allouées
aux Directeurs Généraux des Sociétés d'Etat, des Sociétés
d'Economie-Mixte et des Etablissements Publics à caractè-
re industriel et commercial ;
VU le Décret n° 72-157 du 9 Juin 1972, portant approba-
tion des Statuts de la Société Nationale d'Aménagement et
de Développement de la Vallée de l'OUEME (SADEVO),
SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de la
Coopération,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

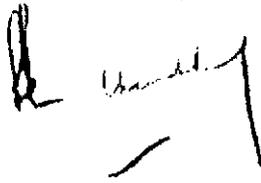
ARTICLE 1er. - Le décret n° 389/PR/MDRC du 24 Décembre 1968 est abrogé.

ARTICLE 2. - Mr. Janvier Yénakpondji CAPO-CHICHI, Ingénieur du Génie
Rural et des Eaux et Forêts, Ingénieur des Travaux Publics Princi-
pal de 2ème classe 3ème échelon, est nommé Directeur Général de la
Société d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'OUEME
(SADEVO).

ARTICLE 3. - Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération
est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour
compter de la date de sa signature et qui sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

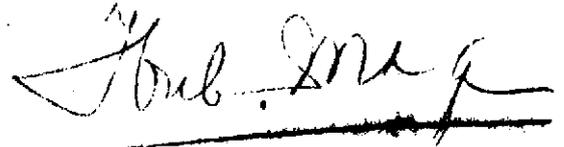
Fait à COTONOU, le 22 Juin 1972

par le Conseil Présidentiel,



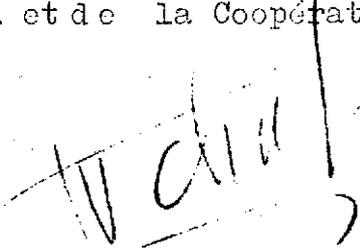
Sourou-Migan APITHY

Le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération

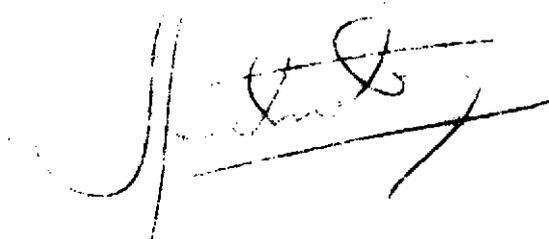


Hubert MAGA

Le Ministre des Finances



Mama CHABI FOURDOUNGA



Pascal CHABI-KAO

Ampliatiions :

PCP 6 - MCP 4 - SGG 4 - CS 6 - HC 3 - PNUD-MDRC-Services 12 - CBDN 1 - ACN 2 -
Ministères 11 - IAA-DCCT-Dtion Stat. 6 - DGAE 4 - Ch. Con. 4 - CNI 1 -
JORD 1 - DN 1 - DB-CF-DC 3 - Trésor 4 - Intéressé 1 - Dossier Int. 1